

MAIRIE
DE
PORT-DES-BARQUES
(17730 - CHARENTE-MARITIME)

Téléphone 88.80.01



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 1^{er} MARS 1978

PORT DES BARQUES

LE COMPLEXE OSTREICOLE DE MONTPORTAIL

L'OSTREICULTURE PORT BARQUAISE
SON CHEMINEMENT

par

Monsieur LAUGRAUD Edgard Adjoint au Maire de
PORT DES BARQUES

L'ostréiculture se résume en 4 mots :

CAPTAGE - ELEVAGE - AFFINAGE - COMMERCIALISATION -

CAPTAGE : ne pouvant s'opérer qu'à l'embouchure des rivières

ELEVAGE : nécessite des fonds marins relativement calmes

AFFINAGE : Il s'opère en claires (bassins creusés en terre dans d'anciens marais salants alimentés en eau de mer)

COMMERCIALISATION : Marchés régionaux - expédition-
Autorisation I.S.T.P.M.

PORT DES BARQUES - CENTRE NATUREL DE CAPTAGE

Presqu'île entourée des gisements naturels ostréicoles de la Mouclière, les Palles, les Longées et l'Estrée, PORT DES BARQUES dès son origine devint le premier centre producteur de naissain du bassin de MARENNES-OLERON et un des principaux en France.

Situés à quelques encablures de la côte et accessibles à pieds à 80%, ces bancs naturels permirent longtemps aux Port Barquais de vivre de la vente de ce naissain auquel vint s'adjoindre ensuite le naissain capté sur parc.

PORT DES BARQUES ACCÈDE A L'ELEVAGE

En raison de la distance importante qui sépare PORT DES BARQUES des fonds relativement calmes, propres à l'élevage, il fallut attendre la motorisation des bateaux pour voir se développer chez nous cette 2ème phase de l'ostréiculture.

Les débuts d'un élevage rationnel se situent aux alentours des années 40 et ira en s'accroissant dans la limite des terrains disponibles.

•••/•••

PORT DES BARQUES MAL ARME POUR L'AFFINAGE

Comme son nom l'indique cette phase est une finalité dans la culture de l'huître. C'est l'aboutissement d'années d'efforts et de soins méticuleux grâce auxquels, par la forme de sa coquille, par l'état physique du " poisson " la couleur verte de son " manteau " et la délicatesse de son goût, ce produit est devenu un des plus nobles du milieu marin, ce qui lui vaut l'appellation bien méritée de Perle de l'Océan.

A cet aboutissement aucun ostréiculteur n'est insensible. Un affinage réussi fait de lui un homme heureux, en paix avec sa conscience professionnelle. Dès lors, il affiche volontiers une fierté bien légitime devant la perfection du fruit de son travail.

Pour obtenir de tels résultats un impératif: de bonnes claires, taillées dans un " brie " issu d'anciens marais salants, desservies par une alimentation d'eau de mer aussi pure et limpide que possible, donc suffisamment éloignées de l'embouchure toujours boueuse des rivières.

Dès les années 20, quelques claires furent implantées sur le territoire de la commune. En bordure de l'estuaire d'abord, puis à la Garenne, dans l'Île Madame et enfin à la Fontaine Royale. L'exiguité des terrains, la nature du sol, l'alimentation en eau de rivière furent autant d'éléments négatifs qui ne permettaient d'obtenir que des résultats moyens.

COMMERCIALISATION

Nous l'avons vu, à l'origine PORT DES BARQUES ne commercialise que le naissain qui alors était vendu à des éleveurs ostréiculteurs mieux placés géographiquement.

La commercialisation à la consommation est tributaire de l'obtention d'une autorisation délivrée par l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes au vu d'installations spéciales à base de claires. PORT DES BARQUES étant déficitaire à ce niveau, la commercialisation à la consommation se limita longtemps à la vente sur les marchés régionaux de produits bruts d'élevage.

La création progressive de claires améliora quelque peu la situation. Aujourd'hui, grâce au Complexe de Mont-portail toute la production locale peut être commercialisée à la consommation.

MONTPORTAIL COMPLEXE D'AFFINAGE

Cent trente hectares de prés marais situés en bordure de mer et s'étendant sur les communes de PORT DES BARQUES, SAINT NAZAIRE, SAINT FROULT et MOEZE étaient périodiquement envahis par l'eau de mer ce qui rendait leur exploitation agricole difficile et peu rentable. Depuis 50 ans, les propriétaires luttaient en vain contre ces calamités et demandaient aux pouvoirs publics des efforts financiers que ne justifiaient pas la valeur des terrains à défricher.

.../...

Suite à la tempête de Novembre 65, une demande plus pressante des agriculteurs aboutit à l'organisation d'une table ronde, en Mairie de PORT DES BARQUES le 5 Mai 1966, sous la présidence de Monsieur le SOUS-PREFET de ROCHEFORT et en présence des collectivités municipales et professionnelles intéressées.

Plusieurs solutions sont avancées dont une protection à base de galions, chiffrée alors à 100 millions d'anciens francs donc trop onéreuse. L'idée qui retient l'attention générale est lancée par Monsieur BRUNETAUD Directeur du FPA, c'est la création d'une zone de claires à huîtres implantée en bord de mer. Il se trouve en effet que la bande littorale de ces vastes marais, utilisés en d'autres temps en marais salants, réunit toutes les conditions nécessaires à cette implantation (proximité du bourg, accessibilité, superficie illimitée et surtout qualité exceptionnelle du terrain)

Les terres, provenant du creusement des claires seraient érigées en une digue de 2 kms de long, de 25 mètres de pied et de 8m de haut qui protègerait le marais des inondations habituelles. Le terrain de cette zone ostréicole comprenant environ 30 hectares serait acheté par les ostréiculteurs intéressés regroupés en syndicat professionnel. Les 100 hectares restant étant ainsi protégés deviendraient des terrains cultivables.

Une idée séduisante sans doute dont la réalisation allait se heurter à d'innombrables problèmes.

INCREDULITE TECHNOCRATIQUE

Ce projet en effet avait pour ceux qui n'étaient pas des hommes de terrains, un caractère quelque peu utopique qui n'engendrait guère l'enthousiasme des bureaucrates assez peu sensibilisés par les problèmes matériels. C'est ainsi que le 14 Mars 1969 (3 ans déjà s'étaient écoulés) la délégation qui s'était rendue au Génie Rural pour obtenir de ce service l'établissement d'un plan essuya un refus aussi poli que définitif.

Fort heureusement, cette obstruction bureaucratique ne fut pas générale et ce concours indispensable nous fut finalement accordé par les services des Ponts et Chaussées Maritimes de ROCHEFORT qui se penchèrent sur nos problèmes avec une extrême obligeance.

UNE IMAGE - UN CHIFFRE - DES HOMMES

La concrétisation du projet passait en effet par l'établissement d'un plan d'ensemble aussi expressif que possible qui, en matérialisant ce projet serait susceptible de sensibiliser l'intérêt des agriculteurs (vendeurs éventuels) et surtout des ostréiculteurs éléments de base du financement.

Au bas de cette image (plan) il fallait adjoindre un chiffre. Prix de revient de l'opération. Enfin, au vu de ces deux choses il fallait trouver les hommes vendeurs et acheteurs.

.../...

ENFIN DU CONCRET

Lorsque Monsieur l' Ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes LE BRISHOUAL présenta le 30 Octobre 1969 son projet imaginé et chiffré aux agriculteurs et ostréiculteurs PORT BARQUAIS, il s'était écoulé depuis le 5 Mai 1966 date de l'origine de l'affaire 3 ans et demi, pendant lesquels 14 réunions avaient eu lieu ainsi que de nombreuses démarches effectuées (déplacements et correspondances) auprès des différentes administrations, le tout orchestré avec le dynamisme que nous lui connaissons, par Monsieur GEOFFROY Maire de PORT DES BARQUES.

L'enfant se présentait ainsi:

52 Claires de 25 ares chacune, avec construction de digue chenaux d'adduction d'eau, écluses et routes de dessertes pour une somme globale de 105.000.000 d'anciens francs.

Cet ensemble venant résoudre le problème posé à l'origine qui était de protéger les 130 hectares de prés marais agricoles en procurant aux ostréiculteurs, l'outil de travail qui leur permettait enfin de réaliser sur place l'affinage de leurs produits, cet ensemble devait, bien entendu bénéficier de subvention d'état de l'ordre de 50% (déclaration de la DDA lors de la réunion du 18-4-1970)

DANS LE VIE DU SUJET

Problème du foncier

Il fut réglé par la SAFER avec l'intervention du service des échanges amiabiles de la Chambre d'Agriculture.

Messieurs LEGER, Conseiller Agricole et PALLARD Président du Syndicat des Marais, consultèrent avec succès tous les propriétaires.

Acquéreurs: Le 30 Octobre 1969, 36 ostréiculteurs se déclarant prêts à acquérir les 30 hectares de terrain destinés à l'ostréiculture se constituèrent en groupement syndical sous la présidence de Monsieur LAUGRAUD.

Financement: Un plan de financement fut établi sur les bases données par les Ponts et Chaussées. La Caisse régionale du Crédit Maritime Mutual de MARENNES se disait prête à accorder les prêts nécessaires à raison des 3/4 du prix de revient aux ostréiculteurs.

Technique: Les travaux de terrassement sont confiés à l'entreprise BEGUE. Les écluses à l'entreprise CHEVALERAUD, les chemins de desserte à l'entreprise ETD, le tout, soumis au Cahier des Charges établi par les Ponts et Chaussées Maritimes surveillant les travaux.

Le délai d'exécution de la première tranche étant fixé au 1er Octobre 1971.

UNE AIDE FINANCIERE DU TYPE " L'ARLESIENNE "

L'aide financière pressentie à l'origine fut demandée par la SAFER au FIAT. Cette subvention (42.000.000 F) parainnée par Monsieur de LIPKOWSKI est obtenue et annoncée par Monsieur BLAIZOT le 26 Mai 71. Une condition est posée. Les travaux doivent être exécutés par l'U.N.I.M.A.

.../...

Monsieur TRUCA Directeur de l'U.N.I.M.A. s'étant rendu sur place déclara qu'en raison de l'état du terrain, du manque de sérieux de l'étude et de l'incapacité de l'entrepreneur, les travaux étaient irréalisables en 71. En conséquence, de quoi, la subvention accordée le 26 Mai nous était retirée le 10 Juin. L'U.N.I.M.A. reprendrait l'étude à 0 et réaliserait les travaux en 72 ou 73.

Réunis d'urgence ce même jour (10 Juin 1971) par leur Président, les ostréiculteurs estimant scandaleuse et inadmissible l'attitude de l'Administration décident de réaliser eux-mêmes sans aide et sans délai un projet qu'ils ont eu tant de mal à mettre sur pied pendant 5 ans.

Entreprise dès le 12 Juin 71, (2 jours après la signification de refus de subvention) l'exécution de la première tranche fut menée à son terme dans les délais prescrits 35 claires de 25 ares chacune mises en eau furent à la disposition des propriétaires dès le 15 Octobre 1971.

La preuve était ainsi faite; l'étude des Ponts et Chaussées était sérieuse, la compétence et l'équipement de l'entrepreneur étaient valables, les services de l'U.N.I.M.A étaient de mauvaise foi ou incompétants.

Le 12 Novembre 1971, fut organisée en Mairie de PORT DES BARQUES, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI une réunion à laquelle étaient invitées les différentes administrations et Monsieur le Préfet de la Charente Maritime. Une visite sur le terrain permit à chacun de juger que la réalisation n'avait rien d'utopique. L'ampleur et la netteté des travaux réalisés provoqua enfin l'adhésion générale. Il fut décidé sur le champ qu'il fallait absolument aider des gens qui, tout en ayant fait preuve d'une certaine indiscipline avaient bien mérité de la profession.

Monsieur de LIPKOWSKI fut le coordinateur qui permit de concrétiser cette aide. Et les 42.000.000 F promis en 71, furent obtenus en 72. La deuxième tranche fut réalisée la même année.

En Novembre 72, soit 7 ans après la tempête qui avait déclenché le mouvement, la deuxième tranche fut mise en eau.

Vint ensuite la construction des routes et chemins de desserte en 73, puis l'électrification en 74.

Est-ce qu'un délai aussi long pour la réalisation d'un ouvrage d'une telle utilité ne justifie pas quelque peu d'abord l'impatience puis la décision des ostréiculteurs de partir seuls. En raison de l'incrédulité à laquelle ils se heurtaient alors il est permis aujourd'hui de se demander ce que serait devenu ce projet, ou plus exactement s'il aurait jamais vu le jour.

Il restait encore, dépendant de l'ensemble, 3 ha non aménagés situés sur la commune de St FROULT, entre l'ancienne digue en ciment et les nouvelles claires. Cette 3ème tranche vient d'être réalisés mettant ainsi un terme à 12 années d'efforts qui ont enfin abouti à donner aux ostréiculteurs de PORT DES BARQUES et SAINT FROULT un outil de travail qui par ses caractéristiques techniques et fonctionnelles n'a pas son pareil en France.

FICHE TECHNIQUE

SITUATION : 1 Km dans le sud de PORT DES BARQUES

En bordure de mer

SUPERFICIE : Propriété privée

94 claires d'une superficie de
plan d'eau de 15 ha

52 emplacements pour établissements
ostréicoles 2 ha

} 17 Ha

Parties communes

1 digue de 2 kms de long sur 30m)
de base 6 ha)

Routes et chemins de desserte 3 ha)

Passe pieds 5 ha)

16 Ha

Chenaux d'alimentation et
d'évacuation 2 ha)

soit un total de 33 Ha

MATERIALISATION DE L'AVANTAGE FINANCIER

Pour bien comprendre la volonté, la persévérance et l'acharnement avec lesquels les ostréiculteurs Port Barquais se sont battus pour réaliser le complexe ostréicole de Montportail, il faut connaître l'incidence financière qui existe entre les différentes phases évolutives de la profession.

1ère phase - Captage - Vente au Kg : 2,00 F

2ème phase - Elevage - Vente au Kg : 4,00 F

3ème phase - Affinage - Vente au Kg: 6,00 F

4ème phase - Commercialisation à la consommation: 8,00 F

(Prix moyen en 1978)

Aujourd'hui grâce à la réalisation du complexe de Montportail les 180 ostréiculteurs Port Barquais (dont 100 commercialisent à la consommation) traitent tous leurs produits de A jusqu'à Z. C'est ainsi qu'en 78 la quantité d'huîtres commercialisée à la consommation sur PORT DES BARQUES peut être évaluée à 2 500 tonnes correspondant à un chiffre d'affaire de 2 milliards de centimes. Ce même tonnage vendu à l'élevage n'en donnerait que la moitié.

Quand on sait que les 2/3 de ce tonnage sont traités sur Montportail, on se rend compte de l'incidence d'une telle réalisation sur l'économie locale.